



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Low, tenue le mardi 3 septembre 2024, à 19 h, à la salle Héritage, sise au 4C, chemin d'Amour, Canton de Low (Québec) J0X 2C0, sous la Présidence de madame la Mairesse Carole Robert.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Mesdames les Conseillères Joanne Mayer, Maureen Rice (Arrivée à 19 h 05), et Maureen McEvoy ainsi que messieurs les Conseillers Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert (Arrivée à 19 h 05).

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière.

Madame la Mairesse Carole Robert constant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

**2024-129 POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE
LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2024**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié avec l'ajout suivant :

- 6.2 Pour autoriser le transfert de propriété – Chemin O'Sullivan – Valeur nominale de 1 \$ - Mandater maître Jonathan Bouchard notaire – Préparation de l'acte notarié – Décréter une dépense au montant de 2 500 \$ « Taxes en sus et frais de publicité inclus »

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions sur les sujets à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 19 h 07 et se termine à 19 h 09.

**2024-130 POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 5 AOÛT 2024**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte le procès-verbal du 5 août 2024 tel que présenté.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Adoptée à l'unanimité.



ADMINISTRATION

Note 1: Monsieur le conseiller Ghyslain Robert déclare son intérêt, à 19 h 11, conformément à l'article 5.2.3.5 du règlement portant le numéro 2022-008 « Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux » et indique qu'il s'abstient.

**2024-131 POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 2024-08
- AUTORISER LE BUREAU DE LA DIRECTION
GÉNÉRALE À EFFECTUER LES PAIEMENTS -
COMPTES À PAYER AU MONTANT DE 167 919,67 \$ -
COMPTES PAYÉS AU MONTANT DE 90 875,94 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 6 mars 2023, la résolution portant le numéro 2023-042, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 2023-006, aux fins d'abroger et remplacer les règlements portant les numéros 001-2018 et 002-2018 et leurs annexes déléguant à des fonctionnaires de la Municipalité, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence et règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1 du règlement portant le numéro 2023-006 stipule les paiements pré-autorisés que peuvent effectuer les délégataires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.6 du règlement portant le numéro 2023-006 stipule qu'un rapport mensuel doit être déposé au Conseil municipal.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, sur l'approbation du bureau de la Direction générale, le rapport comptable du mois d'août 2024, portant le numéro 2024-08, totalisant une somme de 258 795,61 \$ concernant les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité.
3. Autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au montant de 167 919,67 \$.
4. Mentionne que le bureau de la Direction générale a émis à cet effet, durant le mois d'août 2024, des certificats de crédits suffisants pour un montant total de 258 795,61 \$.
5. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande le vote sur la résolution principale.



2024-131 Ont voté **POUR** : Mesdames les conseillères Joanne Mayer, Maureen Rice, Maureen McEvoy et messieurs les conseillers Luc Thivierge et Lee Angus.

POUR : 5
CONTRE : 0
S'EST ABSTENU : 1

Adoptée à la majorité.

2024-132 **POUR AUTORISER DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 6 mars 2023, la résolution portant le numéro 2023-042, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 2023-006, aux fins d'abroger et remplacer les règlements portant les numéros 001-2018 et 002-2018 et leurs annexes déléguant à des fonctionnaires de la Municipalité, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence et règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.3 du règlement portant le numéro 2023-006 stipule que si la vérification des crédits disponibles démontre une insuffisance de crédits à l'activité budgétaire concernée ou si la dépense n'est pas prévue à l'activité budgétaire, le responsable doit démontrer le bien-fondé de la demande de transfert budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10.1 du règlement portant le numéro 2023-006 prévoit que tout responsable d'activité budgétaire doit effectuer régulièrement un suivi de son budget et rendre compte immédiatement au service des Finances dès qu'il anticipe une variation budgétaire allant au-delà de la limite prévue à l'article 10.2 et qu'en vertu de l'article 10.2, toute réaffectation budgétaire dépassant les maximums permis devront être autorisés préalablement par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et Greffière-trésorière recommande au Conseil municipal d'autoriser les transferts budgétaires tels que décrits ci-dessous, et ce, pour pouvoir procéder au paiement de dépenses imprévues et les associer aux bonnes activités budgétaires.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise, les transferts budgétaires suivants :

POSTE GL	DESCRIPTION	PROVENANCE	DESTINATION
02-13000-321	ADM - Frais de postes	278,04 \$	
02-13000-322	ADM - Frêt et messagerie		278,04 \$
02-13000-527	ADM - Ent. et répar. informatique	6 933,31 \$	
02-13000-341	ADM - Publicité		1 000,00 \$
02-13000-410	ADM - Honoraires professionnels		862,50 \$
02-13000-411	ADM - Services professionnels		500,00 \$
02-13000-412	ADM - Services juridiques		3 844,35 \$
02-13000-413	ADM - Comptabilité et vérification		268,99 \$
02-13000-454	ADM - Formation		457,47 \$
02-22000-411	INC - Svcs scient. Génie, etc.	441,62 \$	
02-22000-442	INC - Services	1 000,00 \$	
02-22000-670	INC - Fournitures de bureau	400,00 \$	
02-22000-310	INC - Frais de déplacements	818,66 \$	



02-22000-451	INC - Surveillance sécurité		126,93 \$
02-22000-455	INC - Immatriculation		721,93 \$
02-22000-459	INC - Contrat de service		19,42 \$
02-22000-494	INC - Cotisations et abonnement		42,00 \$
02-22000-634	INC - Lubrifiants		100,00 \$
02-22000-650	INC - Habillement pompiers		1 500,00 \$
02-22000-660	INC - Articles de nettoyage		150,00 \$
02-32000-331	VOIRIE - Téléphonie	1 500,00 \$	
02-32000-341	VOIRIE - Publicité	480,00 \$	
02-32000-454	VOIRIE - Formation	400,00 \$	
02-32000-522	VOIRIE - Entretien bâtiments	2 000,00 \$	
02-32000-624	VOIRIE - Bois	1 500,00 \$	
02-32000-634	VOIRIE - Lubrifiants	3 000,00 \$	
02-32000-650	VOIRIE - Uniformes et accessoires	607,37 \$	
02-32000-639	VOIRIE - Matériel de soudure	48,49 \$	
02-32000-670	VOIRIE - Fournitures de bureau	160,00 \$	
02-33000-516	NEIGE - Location outils et équipements	6 007,41 \$	
02-33000-629	NEIGE - Sel d'hiver	2 643,87 \$	
02-33000-455	NEIGE - Immatriculations	760,00 \$	
02-32000-455	VOIRIE - Immatriculation		1 037,46 \$
02-32000-310	VOIRIE - Frais de déplacements		25,59 \$
02-32000-321	VOIRIE - Poste		13,49 \$
02-32000-322	VOIRIE - Frêt et messagerie		333,48 \$
02-32000-451	VOIRIE - Surveillance sécurité		0,33 \$
02-32000-641	VOIRIE - Quincaillerie		3 400,00 \$
02-32000-494	VOIRIE - Cotisations et abonnements		217,45 \$
02-32000-526	VOIRIE - Entretien et répar. petits équipements		866,65 \$
02-32000-629	VOIRIE - Calcium		1 118,84 \$
02-32000-643	VOIRIE - Petits outils		1 300,00 \$
02-32000-644	VOIRIE - Lames		1 491,51 \$
02-32000-660	VOIRIE - Articles de nettoyage		400,00 \$
02-32000-724	VOIRIE - Achat de biens - véhicules - pneus		6 796,29 \$
02-33000-310	NEIGE - Frais de déplacements		15,67 \$
02-33000-525	Entretien véhicules		358,09 \$
02-33000-527	NEIGE - Lames charrue		1 732,29 \$
02-32000-524	VOIRIE - Réparations véhicules	12 125,43 \$	
02-32000-525	VOIRIE - Ent. équipement et machinerie		12 125,43 \$
	TOTAL :	41 104,02 \$	41 104,02 \$

3. Mandate le bureau de la Direction générale à en faire l'inscription aux livres de la Municipalité.
4. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



AVIS DE MOTION

Je, soussignée, Joanne Mayer, conseillère du siège électoral numéro 1, à la Municipalité du canton de Low, donne avis de la présentation d'un projet de règlement no 2024-003 pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 10-2018 concernant une tarification applicable pour la fourniture de certains biens et services par la Municipalité du canton de Low et dépose ledit projet de règlement à la séance ordinaire du 3 septembre 2024.

L'adoption du règlement sera effectuée à une séance ultérieure.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la Mairesse informe les citoyens que le but de ce règlement est de mettre à jour la tarification applicable pour la fourniture de biens et services rendus par la Municipalité du canton de Low.

(s)



Joanne Mayer
Conseillère

2024-133

POUR METTRE À JOUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPAS POUR 2024 - RÈGLEMENT 2023-006 - RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À DES FONCTIONNAIRES DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE ET RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT QUE les articles 6.4 et 6.5 du règlement 2023-006 – Règlement déléguant à des fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence et règles de contrôle et de suivi budgétaire portent respectivement sur les frais de déplacement et de repas lesquels doivent être mis à jour annuellement, et que, la Municipalité du canton de Low souhaite adopter les taux de remboursement pour l'année 2024, à savoir :

- 0,62 \$ du kilomètre
- Déjeuner : 20,00 \$
- Diner : 25,00 \$
- Souper : 35,00 \$

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Adopte, la mise à jour annuelle des frais de déplacement et de repas en fonction des taux établis par le conseil municipal pour l'année 2024, à savoir :
 - 0,62 \$ du kilomètre
 - Déjeuner : 20,00 \$
 - Diner : 25,00 \$
 - Souper : 35,00 \$
3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande le vote sur la résolution principale.



Ont voté **POUR** : Mesdames les conseillères, Maureen Rice, Maureen McEvoy et messieurs les conseillers Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert.

A voté **CONTRE** : Madame la conseillère Joanne Mayer.

POUR : 5
CONTRE : 1

Adoptée à la majorité.

--- **AVIS DE MOTION**

Je, soussignée, Joanne Mayer, conseillère du siège électoral numéro 1, à la Municipalité du canton de Low, donne avis de la présentation d'un projet de règlement no 2024-004 pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 2023-006 déléguant à des fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence et règles de contrôle et de suivis budgétaires et dépose ledit projet de règlement à la séance ordinaire du 3 septembre 2024.

L'adoption du règlement sera effectuée à une séance ultérieure.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la Mairesse informe les citoyens que le but de ce règlement est d'assurer les règles de contrôle et de suivis budgétaires, déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats et d'établir les règles de responsabilités et de fonctionnement requises pour toute dépenses à être engagée ou effectuée par un employé de la Municipalité après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

(s) 
Joanne Mayer
Conseillère

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Note 2 : Madame la conseillère Maureen Rice déclare son intérêt, à 19 h 19, conformément à l'article 4.1.5 du règlement portant le numéro 2022-008 « Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux » et indique qu'elle s'abstient de voter.

2024-134 POUR AUTORISER MONSIEUR MICHEL LEMIEUX ET MADAME MAUREEN RICE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE À ASSISTER AU COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE PRÉSENTÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (MSP) - 16 AU 18 OCTOBRE 2024 - DÉCRÉTER UNE DÉPENSE MAXIMALE DE 1 000 \$ « TAXES EN SUS »

CONSIDÉRANT QUE du 16 au 18 octobre 2024, le ministère de la Sécurité publique (MSP) offre le Colloque sur la sécurité civile au Centre des congrès de Québec qui présente une programmation riche en sujets d'intérêt, tels les feux de forêt, la préparation municipale, la résilience et la sensibilisation du public;

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :



2024-134

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise, monsieur Michel Lemieux, directeur du service de Sécurité incendie et madame Maureen Rice, lieutenant du service de Sécurité incendie à assister au Colloque sur la sécurité civile du ministère de la Sécurité publique (MSP), et ce, du 16 au 18 octobre 2024, au Centre des congrès de Québec à Québec.
3. Décrète une dépense maximale au montant de 1 000 \$ « taxes en sus » pour la participation à l'événement.
4. Autorise, le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour payer l'inscription et effectuer les paiements des frais inhérents ou le remboursement concernant les frais encourus.
5. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Greffière-trésorière et Directrice générale, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
6. Les fonds estimés à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22000-454.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si le vote sur la résolution principale.

Ont voté **POUR** : Mesdames les conseillères Joanne Mayer, Maureen McEvoy et messieurs les conseillers Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert.

POUR : 5
S'EST ABSTENU : 1

Adoptée à la majorité.

Formules Municipales inc. No 4614-R-MST (FLA 755)

2024-135

**POUR ACCEPTER LA DÉMISSION DE
MADAME DEVORAH SUGARMAN -
POMPIÈRE À TEMPS PARTIEL -
CASERNE NO. 16**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Low Madame Devorah Sugarman a transmis, à la Direction du service de Sécurité incendie, un courriel daté du 5 mai 2024, aux fins de l'informer de sa démission, laquelle est effective en date du 5 mai 2024.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, sur la recommandation du Directeur du service de Sécurité incendie et l'approbation du bureau de la Direction générale, la démission de madame Devorah Sugarman, à titre de pompier à temps partiel à la caserne no 16, et ce, en date du 5 mai 2024.
3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.



2024-135

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-136 REJETER UNE SOUMISSION - FAUCHAGE
DES CHEMINS - APPEL D'OFFRES NO.
2024-320-002**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé le 30 juillet 2024 pour des travaux de fauchage en bordure des routes municipales;

CONSIDÉRANT QU' un (1) entrepreneur a présenté une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE le prix reçu est trop élevé par rapport à notre estimation.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Rejette la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2024-320-002 pour le fauchage en bordure des routes municipales, et autorise le lancement, au moment jugé opportun, d'un nouvel appel d'offres.
3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Greffière-trésorière et Directrice générale, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-137 POUR AUTORISER LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ
- CHEMIN O'SULLIVAN- VALEUR NOMINALE DE
1 \$ - MANDATER MAÎTRE JONATHAN BOUCHARD
NOTAIRE - PRÉPARATION DE L'ACTE NOTARIÉ -
DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE
2 500 \$ « TAXES EN SUS ET FRAIS DE PUBLICITÉ
INCLUS »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 16 juin 1976, la résolution portant le numéro #6-16/76, aux fins de transférer une portion de la propriété (p19-p20-Range I) de M. Patrick O'Sullivan gratuitement à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les recherches effectuées par Maître Athéna Larin-Larouche, avocate, démontrent que le transfert de propriété n'a pas été effectué;

CONSIDÉRANT les frais engagés par Mme Lorelee O'Sullivan et M. Peter Salisbury et M. Joseph O'Sullivan dans ce dossier.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE**



2024-137

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise le transfert de propriété pour le chemin O'Sullivan, tel que décrit dans la résolution portant le numéro 6-116/76, adoptée lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 16 juin 1976, et ce, pour une valeur nominale de 1 \$.
3. Mandate maître Jonathan Bouchard, notaire, sis au 18, rue Fontaine, Gatineau (Québec) J8Y 2B6, pour effectuer la préparation de l'acte notarié pour le transfert de propriété et tous les documents y afférents.
4. Décrète une dépense de 2 500 \$ « taxes en sus et frais de publicité inclus » pour les services du notaire et autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au fur et à mesure de leurs exigibilités.
5. Autorise le bureau de la Direction générale à retenir les services d'un arpenteur-géomètre si requis et à effectuer les paiements au fur et à mesure de leurs exigibilités.
6. Autorise le remboursement des frais juridiques encourus par Mme Loralee O'Sullivan et M. Peter Salisbury et M. Joseph O'Sullivan dans ce dossier sur présentation des factures.
7. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Greffière-trésorière et Directrice générale, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
8. Les fonds estimés à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-32000-419.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX PUBLICS

S/O

HYGIENE DU MILIEU

S/O

URBANISME

S/O

LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

S/O

CORRESPONDANCE, DOCUMENTS ET INFORMATION

S/O

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 23 et se termine à 19 h 30.



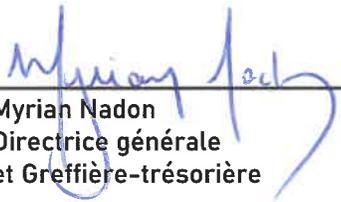
2024-138 **POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA
SÉANCE**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE**

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée à 19 h 30.

**Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption
de cette résolution est unanime.**

Adoptée.


Myrian Nadon
Directrice générale
et Greffière-trésorière


Carole Robert
Mairesse